



Envoyé en préfecture le 07/07/2022

Reçu en préfecture le 07/07/2022

Affiché le

SLO

ID : 064-216400358-20220706-DCM25\_2022-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2022**

Nombre de Conseillers : 19  
Présents : 14  
Votants : 19

L'an deux mille vingt-deux, le six juillet, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame la Maire d'Arbonne.  
Date de convocation du Conseil Municipal : 1<sup>er</sup> juillet 2022

**Etai<sup>ent</sup> présents :** Marie-Josèphe MIALOCQ, Patrick ALLEGROTTI, Dany EUSTACHE, Christiane URKIA-MARTIN, Jacqueline PEIGNEGUY, Valentin TELLECHEA, Christian DURROTY, Patricia VIALLE, Alain BRUDNER, Sophie KONSTANTINOVICH, Myriam COULOUMIERS, Aurélie BELASCAIN, Benat ARLA, Zigor GOIEASKOETXEA

**Excusés :** Kathy COELHO (donne pouvoir à Dany EUSTACHE), Céline MAZEROLLES (donne pouvoir à Alain BRUDNER), Benoît COVILLE (donne pouvoir à Christian DURROTY), Alain PARIOLEAU (donne pouvoir à Patrick ALLEGROTTI), Marie BLEIKER (donne pouvoir à Christiane URKIA-MARTIN).

*Mme Christiane URKIA-MARTIN a été élue secrétaire de séance.*

**DCM 25/2022– FINANCEMENT DE L'ACQUISITION D'UN TRACTEUR AUPRES DE LA BANQUE CREDIT AGRICOLE**

**Rapporteur : M. Dany EUSTACHE**

La société AGRIVISION propose de fournir un tracteur pour un montant de 51 000 euros TTC et d'apporter, avec le crédit agricole, un financement à la commune sous forme de prêt sans intérêt remboursable en cinq échéances à compter de 2022, la première annuité étant prélevée un mois après la livraison. Le montant des annuités à échoir est de 10 200 euros.

L'assemblée est invitée à se prononcer sur cette proposition.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**Considérant l'intérêt de la formule qui permet à la commune d'éviter d'avancer la totalité des fonds sur un exercice budgétaire,**

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal DECIDE à l'unanimité des présents de :**

- 1- de souscrire à ce prêt aux conditions suivantes :

**Coût total du crédit : 51 000,00 €**

**Taux : 0%**

**Frais : 110 €**

**Durée du remboursement : 5 ans**

**Périodicité des échéances : annuelle**

- 2- D'autoriser Madame la Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Arbonne, le 7 juillet 2022

Mme la Maire

Marie José MIALOCQ